



## POLE COMPETITIONS

### Procès-verbal n°23

(Mise en ligne le 12/05/2022)

Réunion du : Jeudi 12 Mai 2022

Responsable  
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

#### MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

## PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.  
Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09  
Courriel : [secretariat@provence.fff.fr](mailto:secretariat@provence.fff.fr)

\*\*\*\*\*

## MODIFICATIONS DE PROGRAMMATIONS DE RENCONTRES

Le nombre croissant de demandes de modifications à la dernière minute, de lieux où d'horaires des rencontres de la semaine en cours et du Week-end, entraîne des dysfonctionnements importants aux seins des services des sports des communes de la Région et de la ville de Marseille, dans les clubs pour lesquels des modifications peuvent apparaître jusqu'au vendredi après-midi et ainsi perturber leur fonctionnement et enfin des services Compétitions et Terrains du District de Provence, nous amène à compter du mercredi 03 Novembre 2021, à ce que toutes les demandes de modifications hebdomadaires arrivées au District de Provence après le mercredi 16h00, **ne soient plus traitées**.

Cela devrait nous permettre d'avoir une situation quasi définitive de la programmation des rencontres du week-end dès le jeudi midi.

Pour information, et pour vous aider dans vos programmations de la semaine et du Week-end, nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur le site du District de Provence, dans l'onglet Compétitions puis Occupations des Installations, le lundi soir à partir de 18h00, la totalité des rencontres prévues sur le territoire du District, par date, par lieux et par horaires.

**Vous avez donc, du lundi soir 18h00 au mercredi 16h00 pour nous faire parvenir vos demandes de modifications pour la semaine en cours.**

De même, le vendredi soir à partir de 18h00, vous pourrez consulter de la même manière sur le site du District, les occupations définitives du Week-end. Cet état étant le référentiel définitif de la programmation des rencontres du Week-end.

Il servira également de référentiel pour les Officiels.

Nous vous rappelons également que toutes vos demandes de modifications doivent être formulées par mail et non pas par téléphone, avec l'entête ou le N° d'affiliation officiel de votre club à l'adresse suivante : [secretariat@provence.fff.fr](mailto:secretariat@provence.fff.fr)

Cette nouvelle procédure a été validée en Comité Directeur du District de Provence et elle figure sur le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions en date du 06 Octobre 2021.

\*\*\*\*\*

## INFORMATION

- **Application de l'article 14 bis des Règlements Sportifs après le 30 novembre 2021.**  
Une amende de 20 euros sera infligée par licence manquante (joueurs, dirigeants)
- **Programmation des rencontres**  
Conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, le Comité de Direction approuve à l'unanimité, la programmation des rencontres en semaine si nécessaire par la Commission des Compétitions.

\*\*\*\*\*



## SITUATIONS COVID

### FIN DES CHAMPIONNATS ET REPORT DES RENCONTRES

Au vu de la communication du Comex de la FFF ci-après, le Comité Directeur du District a décidé également d'appliquer cette disposition à ses compétitions et coupes départementales.

« Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comex a examiné lors de sa réunion du 21.04.2022 le dispositif du protocole COVID toujours applicable. Ce dernier prévoit un processus permettant à un club d'obtenir le report de sa rencontre si la situation Covid au sein de son effectif l'impose (4 cas constatés ou 3 cas en Futsal).

Le nombre de demandes de reports est en baisse significative en raison de la diminution du nombre de tests effectués. Pourtant le virus circule toujours notamment dans la population jeune.

Aussi, afin de garantir le déroulement de la fin des championnats nationaux et de ne pas avoir à gérer des reports sur les dernières rencontres de la saison alors qu'elles doivent se dérouler le même jour au même horaire, le Comex a décidé de suspendre pour les 3 derniers matchs des championnats nationaux, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire. Ce principe s'applique également aux phases finales et aux phases d'accession.

Ce principe est identique à celui qui a été appliqué lors des coupes nationales, il n'y a pas de report de la rencontre.

L'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse. »

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DES SENIORS

**Responsable :** M. Jean-Marc ARNAUD

### INFORMATION

#### CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1

A la suite de l'appel de l'AS MAZARGUES concernant la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 5 Mai 2022 donnant la rencontre 23781014 – Us Venelles / As Mazargues (D1 du 20.04.22) à rejouer,

La Commission des compétitions a étudié l'impact de cet appel sur la suite du championnat.

L'article 11 alinéa 5 des Règlements Spécifiques Seniors précise que :

« En tout état de cause, les coups d'envoi des rencontres des deux dernières journées sont fixés par la Commission au même jour et à la même heure.

Toutefois, une dérogation pourra être accordée par la Commission aux équipes n'étant plus concernées par une descente ou une accession [...] »

**La Commission des Compétitions se trouve dans l'obligation de figer les 2 dernières journées du championnat seniors D1 du fait que l'AS MAZARGUES peut prétendre à une accession en championnat de Ligue,**

Pour ce même motif, la Commission serait donc également dans l'obligation de faire jouer la rencontre « Retour » As Mazargues / Us Venelles avant la reprogrammation des 2 dernières journées.

De part cette situation inédite et pour limiter le risque d'avoir une fin de championnat encore plus tardive,

La Commission des Compétitions a décidé de programmer As Mazargues / Us Venelles le dimanche 15 mai 2022 au lieu de Us Venelles / As Mazargues comme le stipulait le courriel transmis aux deux clubs concernés.

**A la parution de la décision de la Commission d'Appel, la Commission des Compétitions vous informera des suites à donner.**

\*\*\*\*\*

## Modifications aux Calendriers

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

Poule 'A' : ES VITROLLES n°9 Forfait Général

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DES COUPES

Responsable : M. Francis AICARDI

### Information

#### COUPES DE PROVENCE U14, U15, U16, U17, U18 et U19

- **1/2 Finales**

Le tirage au sort des 1/2 Finales des Coupes de Provence U14, U15, U16, U17, U18 et U19 aura lieu le Mardi 24 Mai 2022 à 15H au siège du District de Provence.

Les rencontres des 1/2 Finales des Coupes de Provence U14, U15, U16 et U17 auront lieu le Dimanche 5 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.

Les rencontres des 1/2 Finales des Coupes de Provence U18 et U19 auront lieu le Samedi 4 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.

#### COUPES DE PROVENCE VETERANS

- **1/2 Finales**

Le tirage au sort des 1/2 Finales de la Coupe de Provence Vétérans aura lieu le Mardi 24 Mai 2022 à 15H au siège du District de Provence.

Les rencontres auront lieu le Samedi 4 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.

#### COUPES DE PROVENCE SENIORS FEMININES CATHY WASLET

- **1/2 Finales**

Le tirage au sort des 1/2 Finales de la Coupe de Provence Seniors Féminines Cathy Waslet aura lieu le Mardi 24 Mai 2022 à 15H au siège du District de Provence.

Les rencontres auront lieu le Dimanche 5 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.

## COUPES DE PROVENCE U15 FEMININES A 8

- 1/2 Finales**

Le tirage au sort des 1/2 Finales de la Coupe de Provence Féminines U15 à 8 aura lieu le Mardi 17 Mai 2022 à 15H au siège du District de Provence.

Les rencontres auront lieu le Samedi 28 Mai 2022 sur le terrain du premier nommé.

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DES JEUNES

**Responsable :** Mme Céline SCIORTINO

## Modifications aux Calendriers

### U18 DEPARTEMENTAL 2 :

Poule 'B' : AS LANCON PROVENCE n°9 Forfait Général

\*\*\*\*\*

## TRESORERIE

- Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs) : 200 Euros
- Equipes qui se retirent après élaboration des calendriers (article 2-1 des Règlements Sportifs) : 120 Euros

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
AS LANCON PROVENCE	U18D2		X	200 €
ES VITROLLES	SENIORS D3		X	200 €

- Amendes Licences Manquantes Dirigeants**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23879028	27/03/2022	U15 D2	SC FRAIS VALLON/US CHEMINOTS GDE BASTIDE	SC FRAIS VALLON	40
23789427	02/04/2022	VETERANS 11	AS BOUC BEL AIR/JS PENNES MIRABEAU	AS BOUC BEL AIR	20
23790218	09/04/2022	VETERANS 8	FC ENSUES LA REDONNE/FC FUVEAU PROVENCE	FC FUVEAU PROVENCE	40
23848431	10/04/2022	D3	SC KARTALA/AS BOMBARDIERE	AS BOMBARDIERE	20
23790923	16/04/2022	VETERANS 8	CA CROIX SAINTE/AS BOUC BEL AIR	CA CROIX SAINTE	40
23790925	16/04/2022	VETERANS 8	AS SIMIANE COLL. /FC ENSUES LA REDONNE	FC ENSUES LA REDONE	40
23923110	16/04/2022	FUTSAL D1	ES LA CIOTAT/AS ROGNAC	AS ROGNAC	20
23924890	22/04/2022	FOOT LOISIR	AUBAGNE FC/FC FUVEAU PROVENCE	FC FUVEAU PROVENCE	20
23876292	23/04/2022	U15 D1	ES FOS/GJ AIX LUYNES ATHLETICO	ES FOS	20
23900388	23/04/2022	U19 D2	SAINT HENRI FC/SMUC	SMUC	20
23790929	23/04/2022	VETERANS 8	FC ENSUES LA REDONNE/FC FUVEAU PROVENCE	FC FUVEAU PROVENCE	40
23790232	23/04/2022	VETERANS 8	FC ENSUES LA REDONNE/AS GRANS	AS GRANS	40
23878298	24/04/2022	U15 D2	SAINT HENRI FC/FC ROUSSET STE VISTOIRE	FC ROUSSET STE VICTOIRE	20
23878295	24/04/2022	U15 D2	JSA ST ANTOINE/AS GEMENOS	AS GEMENOS	20
23877885	24/04/2022	U15 D2	AEC LA CASTELLANE/ASM ST LOUP 10EME	AEC LA CASTELLANE	20
23877670	24/04/2022	U15 D2	AS AYGALADES CASTELLAS/FC ST VICTORET	FC ST VICTORET	20
23877669	24/04/2022	U15 D2	AS LA BOMBARDIERE/US 1 <sup>ER</sup> CANTON	US 1 <sup>ER</sup> CANTON	20

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23875106	24/04/2022	U17 D1	AC ARLES/US CHEMINOTS GDE BASTIDE	US CHEMINOTS GDE BASTIDE	20
23886895	24/04/2022	FEM A 11 D1	SMUC/O MALLEMORT	SMUC	20
23924907	29/04/2022	FOOT LOISIR	AS LANCON DE PROVENCE/AS LA CIOTAT	AS LANCON DE PROVENCE	20
23924907	29/04/2022	FOOT LOISIR	AS LANCON DE PROVENCE/AS LA CIOTAT	AS LA CIOTAT	40
23924908	29/04/2022	FOOT LOISIR	FC LAMBESC/AS NORD AIX	FC LAMBESC	20
23846556	30/04/2022	D3	US CHEMINOTS GDE BASTIDE/FO VENTABREN	FO VENTABREN	20
23790938	30/04/2022	VETERANS 8	CA CROIX SAINTE/FC ENSUES LA REDONNE	CA CROIX SAINTE	20
23790938	30/04/2022	VETERANS 8	CA CROIX SAINTE/FC ENSUES LA REDONNE	FC ENSUES LA REDONNE	20
23924718	06/05/2022	FOOT LOISIR	ES MILLOISE/FC VERNEGUES	ES MILLOISE	40
24069461	07/05/2022	VETERANS 11	OM STAR CLUB/JO ST GABRIEL	JO ST GABRIEL	40
23789437	07/05/2022	VETERANS 11	MSO/FC FUVEAU PROVENCE	MSO	20
23789437	07/05/2022	VETERANS 11	MSO/FC FUVEAU PROVENCE	FC FUVEAU PROVENCE	20
24086012	07/05/2022	FEM U15 A 8 D1	MSO/USPEG	USPEG	20
23873595	07/05/2022	U18 D2	AS BOUC BEL AIR/FCL MALPASSE	FCL MALPASSE	20
23790243	07/05/2022	VETERANS 8	SC ST CANNAT/AS COUDOUX	SC ST CANNAT	40
23790244	07/05/2022	VETERANS 8	FC FUVEAU PROVENCE/SC REPOS	FC FUVEAU PROVENCE	20
24085506	08/05/2022	FEM U15 A 11	FC ROUSSET STE VICTOIRE/AS AIX	AS AIX	20
23877903	08/05/2022	U15 D2	JS ST JULIEN/SMUC	SMUC	20
23848443	08/05/2022	D3	SC KARTALA/SC ST CANNAT	SC ST CANNAT	20
23781564	08/05/2022	D2	SC KARTALA/ES LA CIOTAT	ES LA CIOTAT	20
23877683	08/05/2022	U15 D2	FC ST VICTOIRE/ES VITROLLES	FC ST VICTOIRE	20

\*\*\*\*\*

La Responsable : Mme Céline SCIORTINO

